MAIRIE DE MENIL SUR BELVITTE 88700 MENIL SUR BELVITTE 03/29/65/37/24

Compte -Rendu du 01 avril 2015

Le Conseil Municipal de la commune de MENIL SUR BELVITTE s'est réuni le 01 avril 2015 à 20H00 en séance ordinaire sous la présidence de Mr Joël BLARY, Maire de la Commune.

Étaient présents : Messieurs BLARY Joël, PARVE Emmanuel, BONTEMPS Joël, BOUJU Sébastien, VINOT Thierry, TISSERANT Bernard, RENARD Michel, HAITE Arnaud, Mme DUCHEMANN Emmanuelle,

Absents et excusés: M. BONTEMS Dominique, Melle ULRICH Jasmine

1º) Budget bois:

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 08 voix pour, 00 contre, 00 abstention, vote :

- . L'approbation du compte de gestion
- . L'affectation du résultat
- . Le compte administratif 2014

2°) Budget commune:

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 08 voix pour, 00 contre, 00 abstention, vote :

- . L'approbation du compte de gestion
- . L'affectation du résultat
- . Le compte administratif 2014

3°) Vote des différentes subventions :

Le Conscil Municipal après en avoir délibéré, fixe comme suit le montant de la participation communale aux différentes Associations :

| - La Gym de la Belvitte | 50.00 curos |
|--|-------------|
| - A.D.A.P.E.I. | 40.00 euros |
| - A.D.M.R. | 40.00 euros |
| Club Aquatique Rambuvetais | 45.00 euros |
| Associations des Familles | 45.00 euros |
| Association des Myopathes | 40.00 euros |
| Association Sportive Collège Rambervillers | 45.00 euros |
| - Ligue contre le cancer | 30.00 euros |
| - Souvenir Français | 20.00 euros |
| - Cyclo de Rambervillers | 40.00 curos |
| Association Jeunes Sapeurs Pompiers | 40.00 euros |

Subventions supplémentaires accordées :

| - Handball Rambervillers | 50.00 euros |
|--|-------------|
| Judo Club de Rambervillers | 20.00 euros |

Coopératives scolaires d'Anglemont et Ménil sur Belvitte par élèves de Ménil sur Belvitte

20.00 euros

- Ruche, vacances, colonie, voyage scolaire

50.00 euros

par an par enfant de moins de 18 ans (le montant du remboursement ne pourra pas dépasser le montant payé par la famille).

- Prise en charge des vignettes de bus 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestres à chaque collégien

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Joël BLARY Maire